

## **Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation**

**Cible de l'ONU:** 9.4 - D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens

### **Indicateur 9.i3 : Émissions de CO<sub>2</sub> par unité de valeur ajoutée**

## **Concepts et définitions**

### **Définition de l'indicateur :**

L'indicateur « **Émissions de CO<sub>2</sub> par unité de valeur ajoutée** » mesure la quantité de CO<sub>2</sub> émis par unité de produit intérieur brut (PIB).

### **Concepts :**

Une **émission de dioxyde de carbone** (CO<sub>2</sub>) est un rejet de ce gaz dans l'atmosphère, qu'elle qu'en soit la source. Les émissions de CO<sub>2</sub> sont en partie d'origine naturelle et en partie issues des activités humaines. Toutefois, l'indicateur tient compte uniquement des émissions anthropiques.

La **valeur ajoutée** (VA) se définit comme la valeur de la production, diminuée de la consommation intermédiaire. Elle sert à désigner le supplément de valeur qu'une entreprise, grâce à son activité, est capable d'apporter à un bien ou à un service provenant d'un tiers. La valeur ajoutée est donc une notion économique qui permet de mesurer la valeur de la production réalisée au sein d'une entreprise. La somme des valeurs ajoutées est d'ailleurs égale au produit intérieur brut (PIB).

### **Champ :**

France métropolitaine

### **Commentaires :**

L'excès de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère est l'une des principales causes du réchauffement climatique. Pour lutter contre ce dernier, il est primordial de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> d'origines anthropiques. Cela passe notamment par la modernisation et l'adaptation des industries à un mode de fonctionnement plus durable. L'indicateur « **Émissions de CO<sub>2</sub> par unité de valeur ajoutée** » rend compte des avancées françaises dans l'atteinte de cet objectif.

Cet indicateur est identique à l'indicateur Onusien 9.4.1 « **Émissions de CO<sub>2</sub> par unité de valeur ajoutée** ».

## **Méthodologie**

### **Méthode de calcul :**

L'indicateur « Émissions de CO<sub>2</sub> par unité de valeur ajoutée » ne prend pas en compte les émissions de CO<sub>2</sub> issues de la biomasse.

### **Désagréations retenues :**

Néant

### **Autres désagréations possibles :**

Néant

## **Source des données**

### **Description :**

Les données utilisées pour calculer cet indicateur sont issues de la base de données du Centre Interprofessionnel Technique d'Études de la Pollution Atmosphérique (CITEPA) pour les émissions et de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) pour le PIB.

Ces données ont subi un traitement statistique effectué par le Service de la donnée et des études statistiques (SDES).

### **Périodicité :**

Annuelle

### **Commentaires (ex. comparabilité dans le temps et dans l'espace) :**

## **Références / Publications**

[Chiffres clés du climat - Edition 2019](#)